



**Avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique du 1er Avril au 1er Mai 2024**

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Saint-Paul-Lez-Durance travaillent ensemble sur le projet d'aménagement du secteur des Lauves déclaré d'intérêt métropolitain en 2017.

Le projet des Lauves a pour objectif :

- de développer une offre de logements diversifiées et des espaces publics de qualité,
- de favoriser la mixité fonctionnelle et la connexion avec le centre du village
- d'assurer l'insertion du projet dans son environnement,
- de réaliser une greffe urbaine avec le centre bourg via des modes doux, (cheminement piéton et passage de l'EuroVélo 8).

La conception et l'aménagement de ce nouveau quartier doit intégrer les enjeux et les principes de la ville durable, pour cela, l'opération est engagée dans une démarche EcoQuartier. Un travail sur les formes urbaines et sur l'architecture des bâtis est essentiel pour assurer une harmonie d'ensemble qui s'intègre dans son environnement et valoriser l'entrée de ville.

Par délibération du 7 octobre 2021, le **Conseil de Métropole a engagé une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)**. Une ZAC est un outil d'aménagement qui permet à la force publique, en l'occurrence la Métropole, de pouvoir intervenir sur un périmètre défini en vue de réaliser un projet d'ensemble qui intègre des espaces publics, des équipements, des voiries, des réseaux, des lots à bâtir. Les études préalables à la création de ZAC sont finalisées.

L'étude d'impact des Lauves réalisée de 2020 à 2023 est l'évaluation environnementale du projet. Cette évaluation est la démarche favorisant la prise en compte de l'environnement dans son élaboration et sa mise en œuvre (phases travaux, construction, installations, livraisons...) qui, par leur nature, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé.

**En vue de la création de la ZAC et conformément aux dispositions prévues par les articles L122-1 et R122-7 du Code de l'environnement (CE)**, la Métropole Aix-Marseille-Provence a saisi au mois de septembre 2023 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de PACA, pour avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) qui a apporté ses recommandations.

Ainsi, **les documents constitutifs du projet des Lauves sont mis à disposition et consultables :**

- [En version papier en Mairie](#)
- [En version numérique sur les sites internet de la commune et de la Métropole](#)

Il s'agit du bilan de la concertation préalable, de l'Etude d'impact, de l'Avis de la MRAe, du Mémoire en réponse à l'autorité environnementale ainsi que de la notice explicative (cadre administratif et réglementaire).

**La participation du public est ouverte et organisée à partir du 1<sup>er</sup> Avril au 1er Mai 2024**

Vous êtes invités à déposer vos observations  
dans un registre numérique sur le site internet de la Métropole

<https://www.registre-numerique.fr/projet-zac-lauves-st-paul-lez-durance>



En lien, via le site de la commune :

<https://www.stpaul.fr/la-mairie/urbanisme/eco-quartier-les-lauves/>



**Toute observation transmise après la date de clôture du 1<sup>er</sup> mai inclus  
ne pourra être prise en considération.**

Un registre papier sera également mis à disposition en Mairie.

A l'issue de cette participation :

- La Métropole publiera par voie électronique sur les sites internet, les observations et propositions du public déposé par voie électronique.
- Le dossier de création de la ZAC des Lauves pourra être proposé à l'approbation du Conseil de Métropole.

